

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information numéro 63 – mars 2009

Table des matières :

A.

1. Convocation à l'assemblée communale
2. Comptes 2008
3. Adoption d'un nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
4. Aménagement et financement d'un chemin alpestre : « Chalet d'Amont » - « Les Tservettes »
5. Crédit d'étude pour extension du bâtiment du service du feu
6. Routes alpestres et pistes forestières - restrictions de circulation
7. Réfection de la route de la Gare : tronçon « Pont de pierre »
8. Réseau d'alimentation en eau potable
9. « Place du Saudillet – Agorespace » - nouvelle place multisports
10. Le coin des sociétés
11. Informations relatives aux subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie
12. Mouvement de la population en 2008 et statistique au 31 décembre 2008

B.

1. Association Régionale la Gruyère - Transports publics fribourgeois (TPF) - extension de l'offre nocturne en transports publics
2. Foyer de jour « La Famille au Jardin »
3. Fondation Rieter - subside complémentaire d'apprentissage
4. Divers

A.

1.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 8 avril 2009, à 20.00 heures, à la Salle communale,
à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2008** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal)
2. **Comptes 2008** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. **Compte de fonctionnement**
 - a) *rapport de l'organe de révision*
 - b) *préavis de la commission financière*
 - c) *approbation*
 - 2.2 **Compte des investissements**
 - a) *rapport de l'organe de révision*
 - b) *préavis de la commission financière*
 - c) *approbation*
3. **Adoption d'un nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique : « Bulletins d'information » ou au Bureau communal)
4. **Aménagement et financement d'un chemin alpestre : « Chalet d'Amont » - « Les Tservettes »**
5. **Crédit d'étude pour extension du bâtiment du service du feu**
6. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

2.

Comptes 2008

En application des articles 10 litt. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2008 sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 8 avril 2009.

Vous trouvez, ci-après, les documents suivants avec comparatif des comptes 2007 et du budget 2008, soit :

- Bilan 2008 condensé
- Récapitulation du compte de fonctionnement
- Récapitulation du compte d'investissement

Compte de fonctionnement

Il se résume comme suit :

Total des charges	3'253'976.65
Total des revenus	3'260'789.18
Excédent de revenus	6'812.53

En comparaison du budget 2008 qui prévoyait un excédent de charges de Fr. 48'525.00, on constate que le compte de fonctionnement a bénéficié de revenus supplémentaires de l'ordre de Fr. 55'000.00 provenant essentiellement des impôts.

**Compte des investissements**

Il est le reflet des projets adoptés par l'assemblée communale et réalisés au cours de l'année 2008, soit :

chap.	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	charges	produits
0	Administration			
020.506.00	Achat équipement informatique /solde	29.11.2006	2'410.25	
2	Enseignement et formation			
290.506.01	Participation communale à l'achat d'un bus	28.11.2007	24'597.30	
	Administration scolaire GEVE			
291.506.00	Achat d'un bus scolaire		64'134.00	
3	Culture et Loisirs			
340.501.01	Aménagement d'un terrain multisports au Saudillet /en cours	28.11.2007	109'488.30	

340.611.00	Participation de tiers à l'aménagement précité			111'000.00
340.524.00	Participation aux infrastructures du FC Haute-Gruyère	29.11.2006	300'000.00	
6	Transports et communications			
620.501.00	Réfection Route d'Estavannens	28.11.2007	11'266.00	
620.501.01	Amélioration de l'éclairage public	28.11.2007	16'048.60	
620.501.03	Réfection route de la Gare /acompte sur travaux en cours	29.11.2006 + 28.11.2007	96'455.00	
7	Approvisionnement en eau			
700.570.00	Rétrocession de subvention ECAB au Syndicat RP (pour installations financées par le dit syndicat)		43'620.00	
700.610.00	Taxes de raccordement			3'200.00
700.661.00	Subventions ECAB			24'000.00
710	Protection des eaux			
710.610.00	Taxes de raccordement			3'515.00
750	Correction des eaux et endiguements			
750.501.01	Travaux payés en 2008 suite aux intempéries de 2005 / solde	30.11.2005 + 29.11.2006	216'302.80	
750.660.00	Subventions fédérales sur intempéries			110'378.85
750.661.00	Subventions cantonales sur intempéries			76'600.25
945	Divers			
945.500.01	Frais de vente de terrain		2'322.00	
945.600.00	Vente de terrain			58'050.00
	Totaux		886'644.25	386'744.10
	Excédent de charges			499'900.15

Endiguement et correction de la Taouna

Les travaux résultant des intempéries de 2005 et 2007 sont achevés. Ils ont été réalisés dans les meilleures conditions avec pour objectif unique de garantir la sécurité des habitants et du village dans son ensemble. Le décompte final du coût des ouvrages s'établit comme suit :

		Coût	Produits
1	Travaux non subventionnés	130'759.60	
2	Travaux subventionnés	1'512'945.90	
3	Passerelles de la Taouna et de la Grotte	111'153.80	
	Charge d'intérêts bancaires 2005-2008	6'800.00	
	Coût total	1'761'659.30	
	<i>à déduire :</i>		
	Subventions et dons reçus		1'393'390.40
	Subventions - solde à recevoir		31'386.30
	Coût restant à charge de la commune		336'882.60
	Totaux pour balance	1'761'659.30	1'761'659.30

En conclusion, il est rappelé qu'en vertu des nouvelles dispositions de la loi sur les communes entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2006 et de la décision de l'assemblée communale du 28 mars 2007, **les comptes communaux sont révisés par un organe de contrôle indépendant et ayant les qualifications professionnelles requises.**

B I L A N 2 0 0 8

	Solde au 31.12.2007	M o u v e m e n t s	Solde au 31.12.2008
		Augmentation Diminution	
1 Actif	4'670'075.05	427'644.27	5'097'719.32
10 Disponibilités	55'944.57	28'978.83	26'965.74
11 Avoirs	428'524.63	37'605.30	466'129.93
12 Placements	629'719.55	204'665.45	834'385.00
13 Transitoire	194'351.45	76'308.60	118'042.85
14 Investissements	3'301'764.85	15'537.95	3'317'302.80
15 Prêts et participations	59'770.00	275'123.00	334'893.00
2 Passif	4'670'075.05	427'644.27	5'097'719.32
20 Engagements courants	15'634.00	2'428.50	18'062.50
22 Dettes à moyen et long terme	2'955'399.45	301'547.14	3'256'946.59
25 Passifs transitoires	245'532.70	125'966.60	371'499.30
28 Réserves	515'487.00	9'110.50	506'376.50
29 Fortune nette	938'021.90	6'812.53	944'834.43
Total des actifs	4'670'075.05		5'097'719.32
Total des passifs	4'670'075.05		5'097'719.32

3.

Adoption d'un nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux



Un nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux a été présenté lors d'une séance d'information qui a eu lieu le mercredi 25 mars 2009. Ce règlement abroge celui du 2 octobre 1995 devenu obsolète. Il sera soumis à l'adoption de l'assemblée communale du 8 avril prochain. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2010.

Ce document peut être consulté sur le site internet : www.grandvillard.ch, sous la rubrique « Bulletins d'information » ou au Bureau communal.

4.

**Aménagement et financement d'un chemin alpestre :
« Chalet d'Amont » - « Les Tservettes »**

L'assemblée communale du 28 novembre 2007 a accordé un crédit d'étude de 10'000 fr. relatif au projet cité en titre.

Dès lors, la commune a donné mandat au Bureau technique François Audergon, à Bulle, d'établir un projet et de chiffrer son coût. Cet aménagement est estimé à **580'000 fr.**

Il est subventionné à raison de 36 % par la Confédération et de 39 % par le canton. Le taux de subvention atteint ainsi **75 %**.

Le propriétaire de l'alpage « Les Vanils » participera pour un montant de **50'000 fr.**

Aussi, le financement de ce projet est le suivant :

- coût de l'ouvrage :	580'000 fr.
- subventions : Confédération, canton :	435'000 fr.
- participation du propriétaire de l'alpage « Les Vanils »	50'000 fr.
	<hr/>

part communale : 95'000 fr.

Cette part sera couverte par le « Fonds des chalets ».

Il est opportun de mentionner que pendant environ 120 jours une septantaine de génisses paissent sur le complexe alpestre propriété de la commune « Les Baudes de la Metana » - « Les Tservettes ».

Le conseil souligne que l'accès à ce vaste alpage est particulièrement difficile. Sans l'aménagement proposé, dans un avenir proche, son exploitation est compromise. En outre, les matériaux destinés à l'entretien courant doivent être acheminés par hélicoptère, ce qui occasionne une importante augmentation des frais y relatifs. L'état actuel du chalet, ainsi que la forêt méritent un entretien suivi.

C'est en raison de conditions pénibles de travail des exploitants et afin d'assurer le maintien du patrimoine alpestre, que les autorités fédérales et cantonales apportent leur soutien par un subventionnement à hauteur de **75 %**.

Sur le plan local, ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du programme de relance économique.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès de l'association « Aide Suisse aux Montagnards ». Cette demande sera traitée lorsque le chemin sera réalisé.

Jean-François Moura, conseiller communal



5.

Crédit d'étude pour extension du bâtiment du service du feu

Actuellement, le matériel et les véhicules du Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamon sont entreposés dans quatre locaux (Grandvillard, Villars-sous-Mont, Enney et Estavannens). Par mesure de rationalisation et d'efficacité, d'une part, et au vu de leur état inadapté, d'autre part, l'état-major dudit corps a fait la proposition aux communes de Grandvillard et de Bas-Intyamon de regrouper l'ensemble de l'équipement sur un seul site, celui de Grandvillard. Le local du feu actuel, basé au bâtiment édilitaire de Grandvillard, répond en tous points aux critères ; une extension du bâtiment est néanmoins nécessaire.

Afin de faire avancer le projet, le Conseil communal de Grandvillard, maître d'œuvre, sollicite un crédit d'étude de **Fr. 10'000.00** C'est le bureau d'architecture ARC Bulle SA, à Ependes, concepteur du bâtiment actuel, qui serait mandaté pour cette étude.

Si le projet arrive à terme, le principe de location à la Commune de Bas-Intyamon serait privilégié.

Daniel Raboud, conseiller communal

6.

Routes alpestres et pistes forestières - restrictions de circulation

Suite à la demande du Service des ponts et chaussées et du Service des forêts et de la faune, en accord avec le Syndicat des routes alpestres, dans le courant de l'été, la commune mettra en place une signalisation. Celle-là concerne l'ensemble du réseau alpestre et forestier qui dessert le territoire communal.

Les mesures de restriction de circulation ont été publiées dans la Feuille officielle du 16 janvier 2009.

Elles consistent en une fermeture à la circulation du réseau alpestre pendant la période hivernale, soit du 1^{er} décembre au 31 mars ; elles ne s'appliquent pas aux riverains, aux exploitations forestières et agricoles.

Pendant cette période de fermeture, des panneaux indicateurs dirigeront les automobilistes vers le parking de la Grotte en vue d'y stationner leur véhicule.

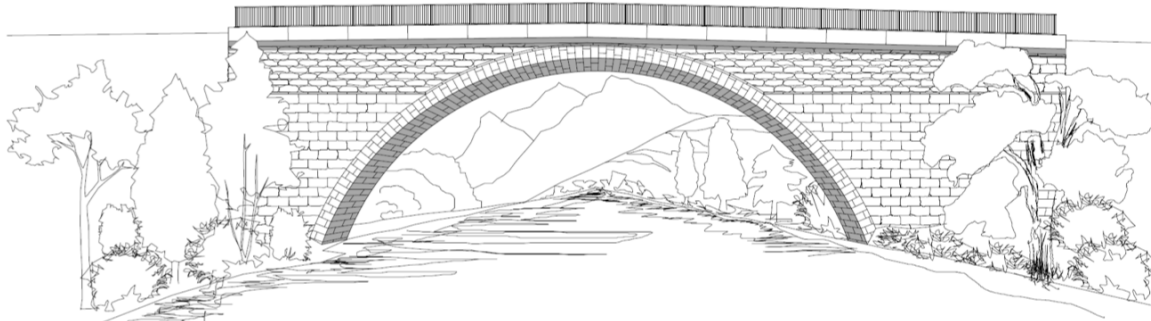
Le conseil vous remercie d'ores et déjà de vous conformer à la signalisation. Toute contravention devra malheureusement être verbalisée par le garde-chasse et le forestier de triage.

Jean-François Moura, conseiller communal

7.

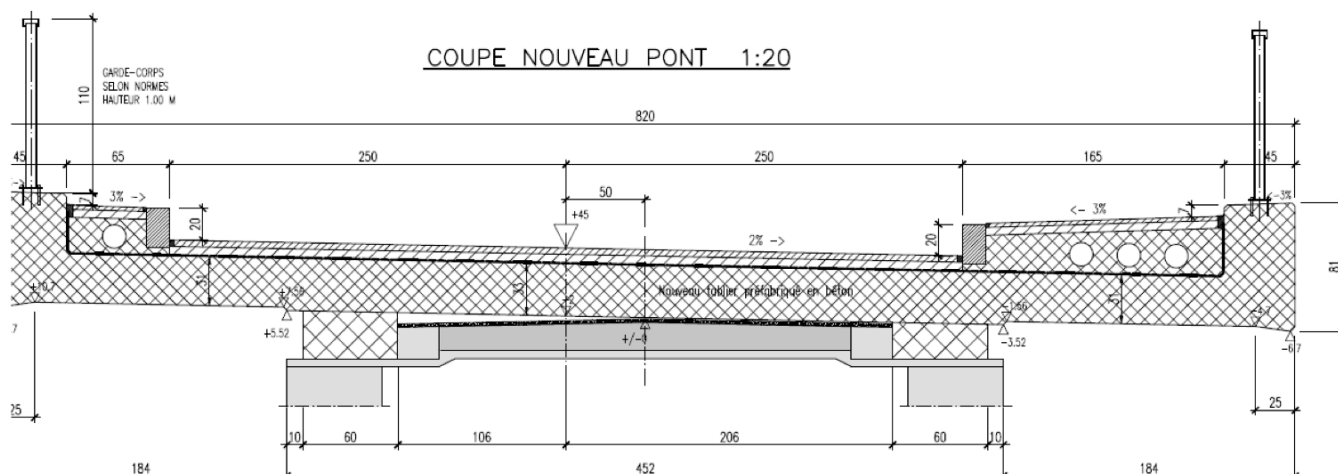
Réfection de la route de la Gare : tronçon « Pont de pierre »

Le pont de pierres est à nouveau franchissable



Après 2 mois de travaux, la réfection de l'ouvrage est terminée. Malgré des conditions météorologiques difficiles, les délais ont pu être respectés. Nous en sommes heureux car la déviation du trafic par Estavannens et le chemin des Grèves a provoqué bien des désagréments aux utilisateurs, aux riverains, aux commerçants et aux restaurateurs. Le conseil communal vous adresse à toutes et à tous un grand merci pour votre compréhension. Il tient à remercier également le corps enseignant, les chauffeurs de bus scolaires, lesquels ont adapté les horaires, ainsi que les parents dont la pause de midi des enfants a été raccourcie. En outre, le trajet des porteurs de repas à domicile a été allongé. L'autorité communale et les familles leur sont reconnaissantes.

Bien que le pont ait été élargi (de 6.7 m, la largeur a passé à 8.2 m), la voie de roulement restera identique. Le trottoir, côté Albeuve, a du être élargi afin de respecter les normes pour l'accessibilité aux chaises roulantes. 14 éléments préfabriqués de 24 tonnes chacun ont été posés et forment le nouveau tablier du pont. L'ancien parapet en béton a été remplacé par un garde-corps métallique.



L'arche datant de 1641 n'a du, quant à elle, subir aucun assainissement. Plus de trois siècles et demi après sa construction, l'arche en pierre d'origine offre toujours la même solidité. Le pont a été conçu à l'époque pour le passage de charges tirées par des chevaux. Aujourd'hui, la même arche supporte le passage de très nombreux poids lourds de 40 tonnes. Les moyens

techniques du 17^{ème} siècle n'avaient absolument rien de comparable avec ceux d'aujourd'hui et pourtant... Des visionnaires, nos ancêtres !!

Profitant de la fermeture de la route de la Gare, le petit secteur « passage à niveau – route cantonale » à la hauteur de l'Hôtel de la Gare de Villars-sous-Mont a été remis à neuf.

Durant le second semestre 2009, l'entreprise JPF SA posera la dernière couche bitumineuse, le tapis. Il restera alors à réaliser le marquage de la route et la signalisation.



Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous les acteurs de ces importants travaux réalisés dans des conditions hivernales. Notre reconnaissance va aux ouvriers qui ont bravé des conditions parfois très difficiles et ce, afin de respecter le délai prévu.

Lors de l'assemblée du 8 avril prochain, le soussigné aura le plaisir de projeter un reportage photographique des différentes étapes des travaux.

Daniel Raboud, conseiller communal

8.

Réseau d'alimentation en eau potable



Selon l'article 275d de l'ordonnance fédérale du 27 mars 2002 sur les denrées alimentaires : « tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive ».

Dès lors, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**

Les échantillons prélevés, lesquels ont été analysés par le Laboratoire cantonal, ont permis de constater des résultats physico-chimiques et microbiologiques conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.

- ***Dureté totale de l'eau***

La dureté totale de l'eau est de 21.8 degrés français.

- ***Teneur en nitrate***

Cette teneur s'élève à 3 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- ***Provenance de l'eau***

Source des Marais, Grandvillard.

- ***Traitement***

L'eau ne subit aucun traitement.

- ***Adresse pour renseignements complémentaires***

Administration communale de Grandvillard - téléphone 026 928 11 50 ; télécopie 026 928 11 57
adresse électronique : administration@grandvillard.ch.

Le conseil communal

9.

« Place du Saudillet – Agorespace » - nouvelle place multisports

1. Patinoire

Notre nouvelle place de jeux a vécu son premier hiver. Et quel hiver ! Les conditions météorologiques nous ont permis de fabriquer la glace. La mise à disposition de notre superbe patinoire naturelle au public et aux classes de l'école primaire a duré près de 2 mois, soit du 27 décembre 2008 au 21 février 2009 et ce, à la plus grande satisfaction des enfants et de leurs parents.

Une location de patins s'est révélée très tôt nécessaire. C'est au Restaurant du Pic-Vert que les adeptes de patinage pouvaient louer leurs patins. Merci au personnel du restaurant pour la gestion du stock (65 paires de différentes pointures).



Un merci spécial s'adresse aux personnes qui ont contribué à la mise en fonction et à l'entretien de cette patinoire.

2. Inauguration

Samedi 23 mai 2009 est la date retenue pour l'inauguration de notre nouvelle place. A cet effet, la commune a souhaité créer un événement villageois et le marquer d'une pierre blanche.

En cas de mauvais temps à cette date, la fête serait reportée au samedi 30 mai 2009.

Actuellement, la commune et ses partenaires (M. et Mme Markus et Marie-Claude Etter, la Société d'intérêts villageois, la Société de jeunesse et l'Intersociété), ont formé un comité afin de mettre en place l'organisation.

Dès que le programme définitif sera arrêté, de plus amples informations seront portées à la connaissance de la population.

Réservez d'ores et déjà cette date ; la fête sera belle !!

Daniel Raboud, conseiller communal

10.

Le coin des sociétés

- FC Haute-Gruyère

La construction des vestiaires et buvette arrive à son terme. Les vestiaires sont opérationnels depuis octobre dernier. Quant à la buvette, elle est en phase terminale et sera ouverte vers mi-avril prochain.

Une fête d'inauguration des nouvelles installations est prévue dans le courant de juillet 2009.

Nous souhaitons un bon 2^{ème} tour aux nombreuses équipes formant le FC Haute-Gruyère.

- Société d'intérêts villageois

La Société d'intérêts villageois organise les activités suivantes :

- a) **Lundi de Pâques, 13 avril prochain, dès 10.00 heures** : traditionnelle chasse aux œufs. Souhaitons que les conditions météorologiques soient printanières.

Le parc du « Saudillet » est réservé aux plus petits. 4'500 œufs seront à découvrir. Des prix seront distribués aux plus chanceux. Toutefois, chaque enfant recevra une surprise.

Lieu de rendez-vous : restaurant le « Pic-Vert ». Chacun voudra bien attendre l'heure d'ouverture.

- b) **Soirée comédie - vendredi 5 juin 2009, à 20.15 heures, Hôtel du Vanil-Noir**

Vendredi 5 juin 2009, dès 19.30 heures, la SIV vous convie à un apéritif, lequel aura lieu à l'**Hôtel du Vanil-Noir** ; il sera suivi d'une comédie présentée par la troupe glânoise « Les Cybergonzes ». La collecte sera affectée à une œuvre de bienfaisance. Cet événement vous permettra de partager une belle soirée de détente.

c) **Marché artisanal d'été - samedi 27 juin 2009, dès 09.00 heures**

Un marché artisanal d'été aura lieu le samedi 27 juin 2009, dès 09.00 heures. De nombreux exposants sont attendus. Des animations sont prévues à l'intention des enfants comme de chacun, soit jeux, musique, stands de restauration, etc.

- Intersociété - programme

Savez-vous que le riche programme « Intersociété » peut être consulté sur le site « internet » www.grandvillard.ch : rubrique « manifestations ».

Daniel Raboud, conseiller communal

11.

**Réduction des primes d'assurance-maladie
Directives valables dès le 1^{er} janvier 2009**

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve) /Séparé(e)	Couple marié
sans enfant à charge	38'500 fr.	55'400 fr.
un enfant à charge	56'900 fr.	66'400 fr.
deux enfants à charge	67'900 fr.	77'400 fr.
trois enfants à charge	78'900 fr.	88'400 fr.
quatre enfants à charge	89'900 fr.	99'400 fr.
cinq enfants à charge	100'900 fr.	110'400 fr.
six enfants à charge	111'900 fr.	121'400 fr.

Revenu déterminant (art. 14 LALAMal)

Le revenu est déterminé par celui imposable, selon la taxation fiscale (code 4.910), revenu auquel sont ajoutés :

- a) pour le contribuable **salarié ou retraité** :
 - les primes et cotisations d'assurances (codes 4.110 à 4.140) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.210) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.310) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.910) ;
- b) pour le contribuable **indépendant** :
 - les primes de caisse-maladie et accident (code 4.110) ;
 - les autres primes et cotisations (code 4.120) ;
 - le rachat d'années d'assurance (2^e pilier, caisse de pension), pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.140) ;
 - les intérêts passifs privés, pour la part qui excède **30'000 fr.** (code 4.210) ;
 - les frais d'entretien d'immeubles privés, pour la part qui excède **15'000 fr.** (code 4.310) ;
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.910).

Quand et où présenter la demande ?

Elle peut être présentée en tout temps au Bureau communal, au moyen d'une formule officielle à disposition.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

Chaque demande sera accompagnée des documents suivants :

- copie de l'avis de taxation de la dernière période fiscale (2007) ;
- certificat d'assurance-maladie valable dès le 1^{er} janvier 2009 ;
- certificat de salaire pour les personnes qui commencent une activité lucrative ;
- attestation d'études ou copie de contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de plus de 16 ans ;
- en cas de chômage, le dernier décompte d'indemnité.

Apprentis et étudiants

Les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas de demande personnelle ; ils sont compris dans celle de leurs parents.

Sont dispensés de présenter une demande

- Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- Les assurés qui ont déjà bénéficié d'une réduction et à qui une nouvelle décision doit être notifiée.

Obligation de renseigner

Doivent être annoncés à la Caisse de compensation, sans délai :

- un changement important de situation financière ou personnelle ;
- un changement de domicile ;
- un changement de caisse-maladie (production du nouveau certificat d'assurance) ;
- la fin des études ou de la formation d'un enfant ;
- la naissance d'un enfant ;
- tout changement d'état civil avec production d'une pièce officielle.

12.

Mouvement de la population en 2008 et statistique au 31 décembre 2008

Le mouvement de la population locale en 2008, est le suivant :

- naissances :	4
- décès :	3
- arrivées :	32
- départs :	35

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2008 est de : **674**



B.

1.

Association Régionale la Gruyère - Transports publics fribourgeois (TPF) Extension de l'offre nocturne en transports publics

Vous trouverez, ci-dessous reproduit, le communiqué de presse publié conjointement par l'Association Régionale la Gruyère et les Transports publics fribourgeois (TPF) concernant des bus de nuit, lesquels desserviront le district de la Gruyère.

Mise en service de 3 nouvelles lignes de bus de nuit en Gruyère

Vendredi 6 mars 2009, les Transports publics fribourgeois (TPF) ont inauguré « trois nouvelles lignes de bus de nuit en Gruyère avec notamment une liaison Romont-Bulle-Romont. Ces courses nocturnes circuleront tous les vendredis et samedis avec un départ de la Gare routière de Bulle à 23.45 heures. Avec ces nouvelles prestations, c'est l'ensemble de la Gruyère qui sera desservie, conformément aux vœux de l'Association Régionale la Gruyère (ARG).

Les nouvelles lignes couvriront trois secteurs au départ de Bulle. Le « bus de nuit Bulle-La Roche » (ligne TPF 236) desservira la rive droite du Lac de la Gruyère, le « bus de nuit Intyamou » (ligne TPF 266) ralliera Bulle à Montbovon. Quant au « bus de nuit Romont-Bulle-Romont » (ligne TPF 477), il assurera une liaison entre les chefs-lieux de la Glâne et de la Gruyère avec la particularité d'une course aller et retour au départ de Romont plus tôt dans la soirée (départ de Romont à 23h18 / arrivée à Bulle 23h42). Le retour sur Romont, tout comme le départ sur les deux autres lignes est fixé à 23h45 de la Gare routière de Bulle.

Ces nouvelles prestations sont lancées sur demande de l'Association Régionale la Gruyère (ARG). S'inspirant de l'expérience en cours depuis le 15 décembre 2006 dans la vallée de la Jagne, l'ARG a souhaité étendre cette offre aux noctambules vers d'autres destinations au départ de Bulle.

Il n'y a pas de tarification spéciale pour ces courses de nuit. Tous les titres de transports usuels sont valables. Ces trois nouvelles courses se font selon un horaire de ligne, disponible dans tous les points de vente TPF (plan de poche « Réseaux de nuit »), ainsi que sur le site internet www.tpf.ch. Pour le « bus de nuit Bulle-La Roche », les deux derniers arrêts (Pont-la-Ville, Sur-Momont et Pont-la-Ville) se font uniquement sur demande. C'est également le cas sur la ligne « Bus de nuit Intyamou », à partir de l'arrêt Enney, puis pour les haltes de Villars-sous-Mont, Neirivue, Albeuve, Lessoc et Montbovon, gare.

Ces courses sont à l'essai pendant trois ans. Le financement est assuré à raison de 70% par l'ensemble des communes de la Gruyère, les 30% restants sont pris en charge par le canton de Fribourg. Avec ces trois nouvelles lignes, la Gruyère comptera quatre bus de nuit au départ de Bulle pour les vendredis et samedis, auxquels il faut ajouter la course régulière « Bulle-Fribourg (via Le Bry) » (ligne TPF 336) qui dessert la rive gauche du Lac de la Gruyère avec un départ également à 23h45 de Bulle. Pour le reste du canton, les TPF assurent déjà neuf autres parcours nocturnes au départ de Fribourg (quatre bus de nuit « Agglo » et cinq bus de nuit « campagne »).

Les Transports publics fribourgeois comptent plus de 600 employés répartis dans les secteurs du chemin de fer, des automobiles régionales, des bus urbains et du funiculaire. En 2008, les TPF ont transporté quelque 23,8 millions de voyageurs. ».

Horaire - Intyamou, ligne 266		Grandvillard, Lormo	00:09
Bulle, gare	23:45	Grandvillard, village	00:10
Bulle, Jardin-anglais	23:48	Grandvillard, gare	00:12
La Tour-de-Trême, village	23:51	Enney	
La Tour-de-Trême, gare	23:54	Villars-sous-Mont	
Le Pâquier, gare	23:56	Neirivue	

Gruyères, gare	23:59	Albeuve
Epagny, Croix-Blanche	00:02	Lessoc
Estavannens, Usine-Sudan	00:04	Montbovon
Estavannens-Dessus, bif.	00:06	
Estavannens-Dessous	00:06	

2.

Foyer de jour « La Famille au Jardin »

Foyer de Jour "La Famille au Jardin"
Römerswil 4
1717 St-Ursen
Tel 026 321 20 13
Fax 026 321 39 24
Mail info@la-famille-au-jardin.ch

www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8



Le foyer de jour « La Famille au Jardin » accueille, en journée, les personnes présentant d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer.

Les jours d'ouverture sont les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 17h00.

La Famille au Jardin offre pour la personne elle-même : un accueil personnalisé ; une aide physique et morale dans tous les domaines nécessaires ; une vie sociale avec de la convivialité ; des activités adaptées aux ressources de chacun.

Pour la famille : une journée de répit aussi souvent que désiré ; l'assurance d'une prise en charge de la personne accueillie par un personnel qualifié, dans des conditions de sécurité et de bien-être.

Le coût d'une journée en foyer est de 50 fr. par jour.

Sur demande, le transport peut être organisé.

3.

Fondation Rieter - subside complémentaire d'apprentissage

La Fondation Rieter peut accorder un subside complémentaire aux apprenti(e)s domicilié(e)s dans le district de la Gruyère.

Une formule de demande peut être obtenue auprès de :

Monsieur Pierre Delacombaz, à 1669 Neirivue - tél. 026 928 12 15

4.

Divers

- *Transports publics - Abonnement Flexicard - CFF-TPF*

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont** ; leur prix est de **35 fr. par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).

- **Site Internet**

Le conseil communal vous invite à consulter le site : www.grandvillard.ch.

Vous y trouverez également le présent document, sous la rubrique « Bulletins d'information ».



- **Fermeture du Bureau communal pendant les fêtes de Pâques**

Le Bureau communal sera fermé du **lundi 13 au vendredi 17 avril 2009 inclus**.

- **Vacances d'été du conseil communal et fermeture de l'administration**

Les vacances du conseil communal s'étaleront du **lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2009 inclus**. Pendant cette période, l'administration communale sera fermée.

Pour l'établissement de pièces d'identité (passeports - cartes), nous vous recommandons de vous adresser au Bureau communal avant le vendredi 24 juillet 2009.



*Le Conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au*

mercredi 8 avril 2009, à 20.00 heures.